



CONF/PRES/SPEECH(2018)04

Discours d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING, à la 128<sup>ème</sup> session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Monsieur le Président,  
 Mesdames, Messieurs les Ministres,  
 Monsieur le Secrétaire Général,  
 Madame la Secrétaire Générale Adjointe,  
 Mesdames, Messieurs les délégué/es,  
 Excellences,

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe exprime ses félicitations au Royaume du Danemark pour le bilan de sa Présidence du Comité des Ministres. Nous félicitons plus particulièrement la conduite de négociation qui a permis l'adoption de la Déclaration de Copenhague, processus qui a tenu compte des contributions substantielles, parfois critiques, exprimées par les ONG et la Conférence des OING elle-même. Comme l'a souligné le *Helsinki Committee for human rights* du Danemark dans sa déclaration du 15 mai, il reste indispensable que tous les Etats membres continuent à exprimer explicitement leur soutien à l'égard du Système de la Convention et à la Cour dans sa forme actuelle.

La Conférence des OING, un organe du Conseil de l'Europe, composé par environ 300 Organisations internationales non gouvernementales est une voix indispensable de la société civile au sein du Conseil de l'Europe. L'action de la société civile au niveau européen est un énorme facteur de cohésion et de confiance dans nos institutions européennes multilatérales, qui mérite d'être reconnu et respecté comme tel.

L'érosion de la démocratie libérale et constitutionnelle que nous vivons aujourd'hui est avant tout une conséquence d'une dissonance entre les valeurs libérales qui nous définissent (telles que le suffrage universel, les droits et libertés individuels, la protection des minorités, l'égalité devant la loi) et les pratiques quotidiennes que nous vivons. Une forte diminution de la confiance des individus dans les systèmes politiques de la démocratie représentative montre avant tout que le contrat social entre les gouvernés et les gouvernants doit être renforcé, protégé, ou même dans certains cas, renégocié. Ce contrat est mis en œuvre par les institutions démocratiques, accessibles et transparentes, qui sont à l'écoute et répondent aux besoins exprimés par la société, tout en respectant la primauté du droit et les standards internationaux. A ce titre et à un autre niveau, le Conseil de l'Europe a été créé pour être un lieu de développement de normes et valeurs libérales et démocratiques, mais aussi pour être leur garant. Ceci a été rendu possible par la combinaison judicieuse de gouvernance collective par ses Etats membres et son Secrétariat indépendant chargé de la mise en œuvre.

Le Conseil de l'Europe doit lui-même être apte et avoir des moyens pour montrer sa réactivité lorsqu'il s'agit de répondre aux crises de confiance, à l'éloignement des valeurs qui se manifeste parfois dans certains Etats Membres. Pour cette raison, la Conférence des OING félicite l'Assemblée parlementaire et en a pris inspiration dès 2017 pour lancer sa propre réforme, afin d'assurer un cadre éthique et une gouvernance adéquats. De même en s'inspirant du travail important du Comité des Ministres sur les « Lignes Directrices sur la participation civile dans la prise de décision politique », nous avons créé des structures plus participatives et ouvertes aux partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe.

La liberté d'association, telle que garantie par la Cour Européenne des Droits de l'Homme et dans sa définition large telle que proposée par la Commission de Venise et l'OSCE dans les lignes directrices, est toujours au cœur de nos actions. Les injonctions politiques imposées aux ONG, leur dissolution massive et arbitraire, la privation de la liberté de nos membres en Turquie, en Fédération de Russie et en Azerbaïdjan, les lois ou les projets de loi restrictifs qui ne permettent pas aux ONG de jouir de leur plein droit en Hongrie, tout cela montre qu'il est nécessaire de rétablir les droits fondamentaux garantis par le système de la Convention. Devant l'accroissement de ces situations, à degrés différents, le constat global est que la société civile ne se sent plus protégée par les institutions nationales. Elle doit donc savoir que le Conseil de l'Europe porte sa voix et qu'il déploie ses efforts pour protéger les droits et les libertés fondamentales. Afin de répondre à la proposition d'action formulée par le Secrétaire Général dans son rapport, visant à aider les Etats membres à renforcer les garanties qui entourent les libertés de réunion et d'association, nous travaillons pour proposer une réponse constructive au rétrécissement de l'espace civique dans les Etats membres qui associera l'expérience vécue par les ONG, les standards juridiques du Conseil de l'Europe et le dialogue politique. Nous espérons vivement que ce sujet sera considéré comme prioritaire dans l'agenda politique et budgétaire des Etats membres.

Un niveau élevé de confiance au sein de la société envers les institutions publiques est un indicateur important d'une démocratie en bonne santé. Cette confiance se construit dans des rapports quotidiens entre les autorités et les individus. Il existe une longue liste de problèmes auxquels les autorités publiques ne pourraient pas faire face sans l'aide des ONG dont la crise migratoire est seulement un exemple. La Conférence des OING souhaite, à travers ses efforts pour la mise en œuvre de vos lignes directrices devenues les siennes, visant la participation civile à la prise de décision politique, ainsi que pour la défense de la liberté d'association, apporter une meilleure connaissance sur les bonnes pratiques dans nos Etats membres, des pratiques qui vont nourrir la flamme de la démocratie libérale, participative et durable.